



Ville de  
**BREIL-SUR-ROYA**

## **COMPTE-RENDU**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

Séance du mardi 28 juillet 2020

Le Conseil Municipal ordinaire de la Commune de Breil-sur-Roya s'est réuni dans la salle de la Ca d'Breï, le mardi 28 juillet 2020 à 20H30 sous la présidence de Monsieur Sébastien OLHARAN Maire de Breil-sur-Roya.

**Étaient présents :** M. Sébastien OLHARAN Maire, Mme Audrey ROSSI 1<sup>ère</sup> Adjointe, M. Daniel GIORDAN 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA 3<sup>ème</sup> Adjointe, M. Thierry GUIDO 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marylène WALKOWIAK 5<sup>ème</sup> Adjointe, Mme Colette BENOUAHAB, M. Paul REY, M. Herbert WOLFERS, Mme Karine BOETTI, Mme Julia BONNET, M. Francis FRECOURT, M. Renaud LEFEBVRE, Mme Isabelle SAUVE, M. André IPERT, M. Michel BRAUN, Mme Danielle GASTALDI.

**Étaient absents-excusés :** Mme Geneviève IDDA donne pouvoir à Mme Marie-Lou ALLAVENA et M. Jérôme BOUERI donne pouvoir à Mme Julia BONNET.

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle SAUVE, Conseillère Municipale.

**Monsieur le Maire**, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 20H30.

Appel des présents par **Monsieur le Maire**.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire**, donne lecture aux membres du Conseil municipal de la liste des décisions valant délibérations.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

1	03/07/2020	<p><b>Décision de création d'une régie de recettes pour l'exploitation du camping municipal</b></p> <p>Un arrêté municipal a été pris pour instituer une régie de recettes auprès du camping municipal « Azur et Merveilles » à Breil-sur-Roya. Cette régie fonctionne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre et encaisse diverses recettes citées dans le présent arrêté. Monsieur le Maire et la caisse du comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision.</p>
---	------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du vendredi 10 juillet 2020.**

**Monsieur le Maire**, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du vendredi 10 juillet 2020.

**Approuvé à l'unanimité**

**EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR**

N°	Objet	Page
1	<p><i>BUDGET PRINCIPAL</i></p> <p>a) Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2019</p> <p>b) Affectation du résultat 2019</p> <p>c) Approbation du Budget Primitif 2020 et de ses annexes budgétaires</p>	4
2	<p><i>BUDGET CRÈCHE</i></p> <p>a) Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2019</p> <p>b) Affectation du résultat 2019</p> <p>c) Approbation du Budget Primitif 2020 et de ses annexes budgétaires</p>	11
3	<p><i>BUDGET CAMPING</i></p> <p>a) Vote de la dotation initiale au Budget annexe camping</p> <p>b) Affectation du résultat 2019</p> <p>c) Approbation du Budget Primitif 2020 et de ses annexes budgétaires</p>	13
4	Nomination et rémunération du Directeur de la régie Camping	14

5	Demande de fond de concours à la CARF pour l'achat de débroussailleuses et d'un souffleur	15
6	Demande de subventions pour la mise en conformité électrique et incendie du camping	15
7	Demande de subventions au Département pour les travaux d'électricité de l'église Saint Michel à Libre	15
8	Demande de subvention au Parc National du Mercantour pour la mise en place d'une Aire Terrestre Éducative	15
9	Attribution de subventions complémentaires aux associations	16
10	Attribution d'une subvention d'équilibre au Budget de la Crèche	16
11	Attribution d'une subvention d'équilibre au Budget du Camping	16
12	Attribution d'une subvention d'équilibre au Budget du CCAS	16
13	Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal	17
14	Approbation de la liste des représentants de Breil-sur-Roya au sein des commissions thématiques de la CARF	18
15	Renouvellement de la liste des candidats pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)	19
16	Création de poste au tableau des effectifs	21
17	Informations diverses	21
18	Questions diverses	22

Avant de débiter l'ordre du jour, **Monsieur le Maire** souhaite faire le point sur l'état de la dette et explique que la Commune est actuellement à 3 278 744 € de dette, c'est-à-dire à son plus haut niveau depuis 40 ans. Cette situation financière est extrêmement préoccupante. À ce jour, si l'on ajoute les intérêts de la dette et la ligne de trésorerie de 500 000 €, la Commune doit rembourser 4,2 millions d'euros. Pour cette raison, **Monsieur le Maire** a pris la décision de saisir la Chambre Régional des Comptes pour demander un examen des comptes de la Commune afin de pouvoir bénéficier de préconisations pour assainir cette situation financière dans les prochaines années.

**M. André IPERT**, Conseiller Municipal, compare avec la situation dont il avait hérité au début de son mandat en 2014. La dette d'investissement était de 3 millions d'euros et la dette de fonctionnement était de 600 000 € (constituée d'une ligne de trésorerie de 250 000 € et deux emprunts à court terme de 350 000 €). Il y avait aussi plus de 450 000 € de factures impayées. La trésorerie était très faible. La municipalité avait été obligée de faire un emprunt de 450 000 € en début de mandat pour épuiser une partie de la dette et un 2<sup>ème</sup>

emprunt de 450 000 € suite à la défection du Département concernant les travaux de rénovation de l'école maternelle. En résumé, l'ancienne municipalité a dû faire 900 000 € d'emprunt contraint. Elle a aussi emprunté pour ses propres investissements comme le remplacement du chapiteau, l'achat d'engins, l'école maternelle, etc. Si l'on observe les 3 dernières municipalités, on s'aperçoit que la Commune vit au-dessus de ses moyens depuis de très nombreuses années. Elle a fait des choix, comme la piscine, qui pèse sur le fonctionnement. Au niveau des investissements, la Commune arrive à bénéficier de subventions notamment pour le patrimoine. Il y a eu aussi la diminution de la Dotation de l'État en 2014 en comparaison à son augmentation en 2020.

**M. André IPERT** souhaiterait connaître le montant de la trésorerie actuelle.

**Monsieur le Maire** indique que la trésorerie est à ce jour légèrement en dessous de 200 000 €.

**M. André IPERT** demande le montant des remboursements en attente. Lors de son départ, une évaluation avait été faite par la Secrétaire Générale indiquant des remboursements en attente à hauteur de 700 000 € (incluant les Dotations d'État).

**Monsieur le Maire** explique que la Commune est dans l'attente du solde de la Dotation Cantonale 2019. Concernant la dette, lorsque l'on parle d'une ligne de trésorerie de 500 000 €, on peut considérer que cela est une dette de fonctionnement. La dette d'investissement est de 3 685 943 € et la dette de fonctionnement est de 500 000 € correspondant à la ligne de trésorerie. L'objectif n'est pas de montrer une responsabilité en particulier mais de montrer que la dette s'est accumulée pendant ces 25 dernières années.

**Monsieur le Maire** propose de désigner un Président de séance pour la présentation des budgets en la personne de **Mme Audrey ROSSI**, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

**Approuvé à l'unanimité**

## 1. BUDGET PRINCIPAL :

### a) Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2019

**Mme Audrey ROSSI** expose :

En 2019, la Commune a dépensé 4 813 165 € (3 155 186 € en fonctionnement et 1 657 979 € en investissement). La Commune disposait de deux budgets annexes, le CCAS et la Crèche Municipale.

Les principales recettes en 2019 sont :

- Les impôts et les taxes : 1 408 070 €  
(Dont 863 773 € pour les 3 principales taxes directes locales)
- Les dotations de l'État : 624 658 €

- Les subventions pour les investissements : 573 581 €
- Les emprunts bancaires : 545 000 €  
(450 000 € pour l'agrandissement et la rénovation de l'école maternelle et 95 000 € pour Le remplacement du chapiteau) ;
- Les locations diverses 106 741 €  
(Appartements, locaux commerciaux, cabinet médical ...)

Les principales dépenses en 2019 sont :

- La masse salariale : 1 607 597 €
- Les frais de fonctionnement : 1 054 990 €  
(Électricité, maintenance, petite équipement, combustibles, entretien et réparation des bâtiments) ;
- Les remboursements d'emprunts : 288 544 €
- Les investissements réalisés : 1 266 442 €

correspondant à :

- L'agrandissement/rénovation de l'école maternelle : 662 975 €
- L'achat d'engins pour l'entretien des pistes : 161 040 €
- Le remplacement du chapiteau : 148 500 €
- L'opération ALCOTRA : 88 689 €
- La restauration de Notre-Dame du Mont : 53 917 €
- La remise en état des toilettes publiques : 26 208 €
- Les travaux de voirie : 25 432 €
- L'étude de la restauration de l'église Santa Maria in Albis : 14 851 €
- La restauration du Piano Pleyel : 14 000 €
- Les travaux de l'appentis de Piène-Haute : 4 779 €
- Les travaux Porte de Gênes : 3 270 €

**Vote :** Pour : 17 (Monsieur le Maire et M. André IPERT ne participent pas au vote)

Contre : 0

Abstention : 0

#### **b) Affectation du résultat 2019**

Résultat à affecter :	245 213,79 €
Affectation en investissement :	0,00 €
Report en fonctionnement :	245 213,79 €

**M. André IPERT** précise, à titre d'information, qu'en 2014 le résultat de l'exercice était de 778 000 €. Un chiffre astronomique et complètement insincère. C'est le résultat de combinaisons diverses et variées qui donne des résultats qui, comptablement paraissent excellents, mais qui sont en réalité complètement erronés. L'ancienne municipalité a donc provoqué un examen de la Chambre Régionale des Comptes en votant en déficit le budget de

l'eau et de l'assainissement, qui était en déficit structurel. Cette année, la municipalité a réussi à obtenir 42 000 € de résultat, ce qui est excédentaire et qui correspond mieux à la réalité de la gestion.

**Monsieur le Maire** précise que lorsqu'un budget est voté en équilibre la chambre Régionale des Comptes intervient de manière automatique.

**M. André IPERT** explique que cela était un déficit réel masqué depuis plusieurs années. Pour équilibrer ce budget, l'ancienne municipalité a dû transférer une partie du fonctionnement du budget principal sur le budget de l'eau et se séparer d'une partie du personnel pour ne pas augmenter le prix de l'eau.

**Approuvé à l'unanimité**

### c) Approbation du Budget Primitif 2020 et de ses annexes budgétaires

**Mme Audrey ROSSI** expose :

Le budget 2020 s'élève à 3 261 476,89 € en section de fonctionnement et à 1 689 083 € en section d'investissement, soit un total de 4 950 559 €.

Les recettes qui augmenteraient en 2020 sont :

➤ Dotations de l'État :	644 578 €	(624 658 € en 2019)
➤ 3 taxes directes locales :	920 732 €	(908 606 € en 2019)
➤ Occupation du domaine public :	60 900 €	(6 178 € en 2019)
➤ Concession au cimetière :	4 750 €	(2 700 € en 2019)
➤ Subventions d'investissements :	594 932 €	(573 581 € en 2019)

*Sans compter la subvention départementale de 550 000 € pour le projet d'agrandissement/rénovation de l'école maternelle attribuée au SIVoM.*

**Monsieur le Maire** précise que les subventions d'investissements de 594 932 € sont ce que la Commune attend et estime percevoir cette année. Lors de sa dernière assemblée, Le Département a voté un complément de subvention de 550 000 € pour le projet d'agrandissement et de rénovation de l'école maternelle, et verse donc 600 000 € de subventions au total sur ce projet.

**M. André IPERT** se félicite que le Département se soit réveillé, malheureusement un peu tardivement. Cela aurait évité à la Commune d'emprunter 450 000 €. **M. André IPERT** déplore un aspect politicien dans la démarche du Département qui favorisait un candidat et en met en difficulté un autre.

**Mme Audrey ROSSI** explique que la subvention n'a pas été attribuée à la Commune mais au SIVoM.

**M. André IPERT** précise que cela viendra à terme dans les comptes de la Commune. Les taux de subventions obtenus par l'intermédiaire du SIVoM sont supérieurs, ce qui est bien pour la Commune.

**M. Michel BRAUN** demande si la Commune va utiliser cette subvention pour rembourser l'emprunt.

**Monsieur le Maire** explique que la subvention n'apparaît pas dans le budget vu que c'est le SIVoM qui va la percevoir. L'échéancier de la Commune sera sûrement annulé et le SIVoM remboursera probablement une partie de ce qui a déjà été versée. Une réunion du SIVoM a lieu demain soir et le vote de son budget la semaine prochaine. On en saura donc un peu plus dans quelques jours. Concernant la remarque de **M. André IPERT** sur l'aspect politique de l'octroi ou non de la subvention du Département, **Monsieur le Maire** juge que l'explication un peu facile et qu'elle le dispense d'une remise en question. En réalité, lorsque l'on regarde le compte rendu du Conseil Municipal du 9 mars 2018, le plan de financement pour les travaux de l'école maternelle prévoyait 1 124 417 € HT avec une part communale de 224 883 €. L'ancienne municipalité attendait une subvention de l'État à hauteur de 50 % du montant HT soit 562 209 €, une aide financière de la Région de 200 000 € et une subvention départementale de 137 325 €. La demande qui a été faite initialement au Département n'était donc pas de 550 000 €, mais de 137 325 €. Les travaux ont été lancés et l'ancienne municipalité s'est rendu compte qu'elle n'aurait pas le montant escompté de l'État. Elle a donc décidé de revoir à la hausse la subvention demandée au Département en la multipliant par 4. Il ne faut pas s'étonner qu'une collectivité comme le Département, qui est bien gérée financièrement et qui vote son budget en décembre de l'année précédente, ne peut accepter que l'ensemble des Communes multiplie en cours de route leurs demandes de subventions par 4. En réalité, **Monsieur le Maire** pense que le plan de financement réalisé au départ était erroné et c'est pour cela que la Commune n'a pas eu tout ce qu'elle espérait au niveau du Département.

**M. André IPERT** n'est pas d'accord avec l'explication de **Monsieur le Maire**. Si l'on regarde une délibération de la CARF de mars 2018, la Commune demandait 460 000 € au Département. Cela n'a donc pas été demandé au dernier moment. L'État n'ayant octroyé que 211 000 €, le plan de financement a dû être révisé et a été renvoyé au Président du Conseil Départemental, Monsieur Charles Ange GINÉSY, ainsi qu'à tous les contributeurs qui participaient à ce financement-là. Et depuis cette date, la politique du Département à notre rencontre n'a pas varié et la subvention d'un montant de 50 000 € a été octroyée qu'en octobre 2019.

**Monsieur le Maire** informe que l'aide financière de la Région n'a été octroyée qu'en décembre 2019, délai équivalent à celui du Département.

**M. André IPERT** explique que lors de la réunion d'assistance de maîtrise d'ouvrage, certains Maires ont expliqué que si le Département accordait une subvention, la Région n'en accordait pas. La demande d'aide financière à la Région n'a donc pas été faite dans le même temps que la demande au Département. Il y a plusieurs règles dont la couleur politique qui entrent en jeu et **M. André IPERT** trouve cela regrettable.

**Monsieur le Maire** trouve qu'il serait intéressant de savoir comment est-ce qu'une demande de subventions au Département est passée de 137 325 € à 460 000 € entre le 9 mars 2018 en Conseil Municipal et le 18 mars 2018 en Conseil Communautaire.

**M. André IPERT** explique qu'il y a eu des délibérations à ce sujet et que tout a été fait dans la transparence. La Commune de Breil-sur-Roya n'a obtenu que 50 000 €. Une lettre des 5 Maires du SIVoM a été adressée au Président du Département pour contester cette façon

de faire, signalant que cela était anormal que l'on attribue une subvention de 5,6 % à une Commune alors que les taux sont largement supérieurs pour d'autres. Cette lettre est par ailleurs restée sans réponse.

**Monsieur le Maire** explique qu'il aurait peut-être fallu faire un courrier équivalent au Préfet vu que la subvention de l'État n'était que de la moitié de la somme demandée. Peut-être que l'État a lui aussi voulu avantager un candidat plutôt qu'un autre. Peut-être que l'État a agi aussi de manière politicienne. M. André IPERT ne met pas en cause l'État mais met en cause le Département. Il faut comprendre que le Département puisse refuser une demande de subvention multiplier par 4 en cours de route.

**M. Michel BRAUN** remarque que tous les emprunts ont été présentés, dont l'emprunt de 450 000 € pour les travaux de l'école. Mais avec une subvention de 550 000 € obtenue du Département, il faut que le montant des emprunts et de la dette de la Commune soient revus à la baisse.

**Monsieur le Maire** explique que cela aurait été arrangeant pour l'ancienne municipalité car elle aurait pu affirmer que la dette n'avait pas augmenté en 2019. Si la Commune a obtenu une révision de la subvention au Département c'est parce que la municipalité en place a fait les démarches nécessaires pour l'obtenir. Il n'y a donc pas de raison à ce que cette subvention figure soit déduite de la dette en 31/12/2019.

**M. André IPERT** explique que l'ancienne municipalité a fait les démarches nécessaires auprès du Département.

**M. Michel BRAUN** précise que les Élus de l'ancienne municipalité se sont totalement investis dans la Commune. On se doit de respecter le travail qui a été fourni.

**M. Francis FRECOURT** fait remarquer que l'ancienne municipalité ne s'est pas plus investie que les autres municipalités.

**Monsieur le Maire** conclut ce débat en précisant que l'état de la dette était chaotique en 2014 et l'est d'autant plus en 2020.

**Mme Audrey ROSSI** reprend la parole et expose :

Les recettes qui devraient diminuer en 2020 :

➤ Cantine/ALSH/périscolaire :	48 500 €	(87 009 € en 2019)
➤ Piscine :	0 €	(25 321 € en 2019)
➤ Droit de place du marché :	1 265 €	(3 100 € en 2019)
➤ Revenus des immeubles :	103 400 €	(106 741 € en 2019)
➤ Locations diverses :	36 500 €	(72 691 € en 2019)
➤ Emprunts bancaires :	0 €	(545 000 € en 2019)

Les dépenses qui devraient augmenter sont :

➤ Masse salariale :	1 656 000 €	(1 607 597 € en 2019)
➤ Fournitures d'équipement :	96 500 €	(87 817 € en 2019)
➤ Entretien des bâtiments publics :	90 000 €	(66 914 € en 2019)
➤ Frais judiciaires :	79 020 €	(15 258 € en 2019)
➤ Remboursement d'emprunts :	299 000 €	(288 544 € en 2019)
➤ Fête et cérémonie :	19 700 €	(14 668 € en 2019).

**Monsieur le Maire** précise que les frais judiciaires correspondent aux licenciements de M. BENHEBBAL et M. MARINELLI. Le tribunal a condamné la Commune pour licenciements sans cause réelle sérieuse.

**M. Francis FRECOURT** pense que M. BENHEBBAL a été bafoué dans ses droits les plus élémentaires du code du travail. Il n'a ni été convoqué, ni reçu de lettre de licenciement. Il y a eu aucun respect de la procédure de licenciement et M. BENEHBBAL n'a même pas pu prétendre au chômage. C'est l'esclavage du 21<sup>ème</sup> siècle.

**M. André IPERT** explique que cette décision de licenciement était une décision de la Chambre Régionale des Comptes. L'ancienne municipalité devait soit augmenter le prix de l'eau soit licencier. Pour M. MARINELLI, l'ancienne municipalité pensait pouvoir obtenir un licenciement économique. Pour M. BENHEBBAL, la procédure de licenciement a été lancée par Monsieur Joseph GHILARDI, ancien Maire de Breil-sur-Roya. Les services ne voulaient plus travailler avec M. BENHEBBAL. Il a pris plusieurs années sabbatiques et lorsqu'il s'est représenté pour travailler Monsieur Joseph GHILARDI a refusé.

**Monsieur le Maire** informe que la Chambre Régionale des Comptes n'impose pas mais propose.

**Mme Audrey ROSSI** explique que si ces licenciements avaient été justifiés, le tribunal n'aurait pas condamné la Commune.

**Monsieur le Maire** explique que lorsque M. BENHEBBAL a voulu être réintégré dans ses fonctions, Monsieur Joseph GHILARDI lui a répondu qu'en l'état il ne pouvait pas le réintégrer car il n'y avait pas de poste disponible. La municipalité de **M. André IPERT** n'était pas obligée de prendre la même décision un an après. Ce n'est donc ni Monsieur GHILARDI ni la Chambre Régionale des Comptes qui sont responsables dans cette affaire.

Les dépenses qui devraient diminuer sont :

➤ Transports collectifs :	0 €	(15 752 € en 2019)
➤ Service incendie :	0 €	(26 119€ en 2019)
➤ Entretien et réparation de voirie :	13 500 €	(29 771 € en 2019)
➤ Piscine (estimation) :	90 000 €	(165 000 € en 2019)
➤ Remboursements à la CARF :	0 €	(115 035 € en 2019)

**M. Francis FRECOURT** souhaite apporter une précision concernant l'eau et l'assainissement. Certains contribuables se sont aperçus que leur facture d'eau avait augmenté. Cette

augmentation est due à une mise à jour par les services de la CARF sous le mandat précédent.

**M. André IPERT** explique que lors du transfert de l'eau à la CARF en 2018 il était question d'un lissage des tarifs de l'eau entre les 15 Communes de la CARF.

**Mme Audrey ROSSI** informe que lors de la Commission des Finances, il été évoqué le sujet des compteurs d'eau sur la Commune de Breil-sur-Roya, mais cela représente un investissement colossal.

**Monsieur le Maire** explique que, concernant l'eau et l'assainissement, il est nécessaire de rééquilibrer le prix de l'eau au vu des différences entre les 15 Communes. Les compteurs sont une obligation légale qui n'est pas respectée car le coût de l'installation est très élevé.

**M. André IPERT** précise qu'il serait peut-être bien d'avoir une priorité sur Libre et Piène-Haute concernant les compteurs d'eau.

**M. Paul REY** demande pour quelle raison les hameaux devraient être équipés avant le village de Breil-sur-Roya. Il est nécessaire d'avoir dans un premier temps un bon réseau d'eau à Libre avant d'envisager la pose de compteurs d'eau.

**M. André IPERT** explique que les problèmes d'eau sont plus importants à Libre.

**M. Paul REY** précise que ces problèmes d'eau sont dû à un mauvais entretien du réseau.

**Monsieur le Maire** présente les investissements de la Commune pour 2020 :

Pour les investissements déjà programmés en 2019 :

- Fin des travaux Porte de Gênes : 51 056 €
- Route de la Maglia : 46 116 €
- Achat de la Distillerie : 18 550 €
- Sécurisation du Clos de Boules : 10 000 €

Pour les investissements programmés en 2020 :

- |                                                                                |           |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| ➤ Notre-Dame du Mont :                                                         | 239 172 € |
| <i>(Chevet, porche dégagement des décors intérieurs, façades Ouest et Est)</i> |           |
| ➤ Travaux de voirie :                                                          | 110 000 € |
| <i>(Dont route de la 1ère DFL)</i>                                             |           |
| ➤ Conformité électrique de l'église de Libre :                                 | 13 260 €  |
| ➤ Cimetières :                                                                 | 17 000 €  |
| ➤ Conformité électrique et incendie du Camping :                               | 9 900 €   |
| ➤ Travaux sur le Canal de Granile :                                            | 5 100 €   |
| ➤ Création d'une serre municipale :                                            | 10 000 €  |
| ➤ Remplacement système de filtrage de la piscine :                             | 17 827 €  |
| ➤ Restauration des terrains de tennis :                                        | 13 700 €  |
| ➤ Achat d'un rétinographe :                                                    | 4 093 €   |
| ➤ Achat de débroussailleuses et souffleurs :                                   | 3 426 €   |
| ➤ Achat kit brosse latérale balayeuse :                                        | 3 084 €   |

- Travaux en régie : 43 500 €  
(Rénovation du jardin d'enfant, des toilettes de la Grotta à Piène-Haute, du City stade, et fleurissement)

Le montant total de ces investissements est de 1 266 442 € HT.

**M. André IPERT** revient sur la section fonctionnement « bois et forêt » et voudrait savoir à quoi correspond le montant de 3 150 €. Le responsable de l'ONF avait proposé, lors de son entretien avec **M. André IPERT**, un investissement de 9 900 €.

**Monsieur le Maire** précise que la Commune a décidé de ne pas engager cette somme et informe que le montant de 3 150 € correspond à des frais de garderie et des concessions de pâturages payés à l'ONF.

**M. André IPERT** informe que sur les emprunts figurant dans l'état de la dette, le montant de 868 482 € ne correspond pas à un emprunt mais à une renégociation des emprunts précédents, ce qui a permis de réduire le montant des annuités. Concernant les personnels, l'ancienne municipalité a réduit de manière significative le nombre d'emplois.

**Approuvé à l'unanimité**

## 2. BUDGET CRÈCHE :

### a) Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2019

Présentation par **Mme Audrey ROSSI**, 1<sup>ère</sup> Adjointe.

Dépenses de fonctionnement : 310 854 €  
Budget d'investissement : 0 €

Les principales dépenses de fonctionnement en 2019 sont :

- Charges de personnel : 271 056 €
- Achat et prestations de service : 19 757 €
- Fourniture de petit équipement : 4 126 €
- Fourniture d'entretien : 2 485 €
- Versement à des organismes de formation : 1700 €

Les principales recettes en 2019 :

- Recettes de la crèche (payées par les familles) : 36 297 €
- Subvention d'équilibre du budget principal : 68 754 €
- Subventions de la CAF : 177 436 €
- Subventions du Département : 17 609 €

**Vote :** Pour : 17 (Monsieur le Maire et M. André IPERT ne participent pas au vote)  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### b) Affectation du résultat 2019

Présentation par **Monsieur le Maire**.

Résultat à affecter : 55 000,71 €  
Report en fonctionnement : 55 000,71 €

**M. André IPERT** précise que l'exercice est négatif à hauteur de 8 359 €. La CAF proposait de compenser financièrement à hauteur de 29 € par enfant et par jour sur toute la durée du confinement.

**Monsieur le Maire** précise que cela est en cours et concerne le budget 2020 de la crèche.

**Approuvé à l'unanimité**

#### c) Approbation du Budget Primitif 2020 et de ses annexes budgétaires

Présentation par **Mme Audrey ROSSI**.

Le montant du Budget de la Crèche est de :

- Section fonctionnement : 313 900 €
- Section investissement : 14 521 €

Les principales dépenses de la crèche prévues en 2020 :

➤ Charges de personnel :	272 100 €	(271 056 € en 2109)
➤ Achat et prestations de service :	22 000 €	(19 757 € en 2109)
➤ Fourniture de petit équipement :	5 000 €	(4 126 € en 2109)
➤ Fourniture d'entretien :	3 000 €	(2 485 € en 2109)
➤ Versement à des organismes de formation :	500 €	(1700 € en 2109)

Les principales recettes de la crèche prévues en 2020 :

➤ Recettes de la crèche (payés par les familles) :	29 000 €	(36 297 € en 2019)
➤ Subvention d'équilibre du budget principal :	55 850 €	(68 754 € en 2019)
➤ Subvention de la CAF :	155 000 €	(177 436 € en 2019)
➤ Subvention du Département :	17 609 €	(comme en 2019)

**Approuvé à l'unanimité**

### 3. BUDGET CAMPING :

#### a) Vote de la dotation initiale au Budget annexe camping

**Monsieur le Maire** propose que ce point soit retiré de l'ordre du jour car il n'y a pas d'obligation de faire une dotation financière au camping. Concernant les dotations en matériels, elles sont déjà permises par les statuts de la régie et par les délibérations prises le 3 juillet 2020.

#### b) Affectation du résultat 2019

Résultat à affecter :	3 857 €
Report en exploitation :	3 857 €

**Approuvé à l'unanimité**

#### c) Approbation du Budget Primitif 2020 et de ses annexes budgétaires

**Monsieur le Maire** remercie l'ensemble des élus et des employés municipaux qui ont fait beaucoup d'efforts pour permettre à ce camping d'être repris en régie dans la précipitation et de pouvoir ouvrir dans les plus brefs délais pour répondre aux besoins en hébergements touristiques sur Breil-sur-Roya et dans la vallée de la Roya.

**Monsieur le Maire** annonce une ouverture du camping pour samedi 1<sup>er</sup> août, sauf gros imprévu. Les réservations sont nombreuses et le camping est quasiment plein tout le mois d'août. Il était important d'ouvrir ce camping car il y a une véritable demande. Pour atteindre cet objectif du 1<sup>er</sup> août, il y a eu beaucoup de travail accompli et **Monsieur le Maire** remercie **Mme Marylène WALKOWIAK**, Adjointe déléguée au développement, **M. Daniel GIORDAN**, Adjoint délégué aux travaux, **M. Renaud LEFEBVRE**, Conseiller Municipal, et tous les Élus qui ont été mobilisés sur ce sujet. **Monsieur le Maire** remercie aussi **Mme Leslie GAUCHER**, Directrice Générale des Services, qui a fait un travail énorme pour la reprise du camping en régie. Il remercie aussi l'ensemble des services mobilisés jusqu'au dernier jour pour l'entretien, la rénovation et le ménage. Merci aussi aux entreprises qui sont intervenues pour la conformité incendie et électrique. Globalement, toutes les conditions sont remplies pour ouvrir le camping de Breil-sur-Roya.

Concernant le budget 2020 du Camping, **Monsieur le Maire** explique qu'il a préféré opter pour le scénario le plus mauvais avec des estimations de recettes très basses et de très hautes dépenses.

Section fonctionnement : 47 580 €

Section investissement : 4 687,41 €

Les principales recettes du Camping en 2020 seraient :

- Locations diverses : 21 455 €
- Subvention d'équilibre du budget principal : 22 268 €

Les principales dépenses du Camping en 2020 seraient :

- Charges de personnel : 25 115 €
- Achat et prestations de service : 2 000 €
- Énergie / électricité : 15 000 €
- Fourniture de petit équipement : 1 500 €
- Fourniture d'entretien : 500 €
- Frais de télécommunication : 500 €
- Crédits ouverts pour de l'investissement : 4 520 €

**M. André IPERT** souhaiterait savoir combien de temps le camping sera ouvert.

**Monsieur le Maire** prévoit de laisser le camping ouvert pour les mois d'août et de septembre. L'objectif est de prolonger jusqu'au mois d'octobre et plus encore selon les réservations.

**Vote :** Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 3 (M. André IPERT, M. Michel BRAUN et Mme Danielle GASTALDI)

#### 4. Nomination et rémunération du Directeur de la régie Camping

**Monsieur le Maire** propose pour diriger la régie Camping, **Mme Leslie GAUCHER**, Directrice Générale des Services. Une rémunération de 524 € brut par mois est prévue pour le Directeur de la régie camping.

**Approuvé à l'unanimité**

#### 5. Demande de fond de concours à la CARF pour l'achat de débroussailleuses et d'un souffleur

**Monsieur le Maire** précise que le montant total de cet achat s'élève à 2 855,53 € HT et propose au Conseil Municipal de demander l'aide de la CARF au titre des fonds de concours 2020 pour un montant de 1 427,77 €. L'autre moitié de la dépense sera financée par la Commune.

**Approuvé à l'unanimité**

#### **6. Demande de subventions pour la mise en conformité électrique et incendie du camping**

Le montant total de cette mise en conformité est de 7 920 € HT. **Monsieur le Maire** propose le plan de financement suivant :

➤ Demande de subvention au Département (50%) :	3 960 €
➤ Demande de subvention à la Région (30%) :	2 376 €
➤ Demande de fond de concours à la CARF (10%) :	792 €
➤ Part communale (10 %) :	792 €

**Approuvé à l'unanimité**

#### **7. Demande de subventions au Département pour les travaux d'électricité de l'église Saint Michel à Libre**

Sur le même principe que pour l'achat de la distillerie, la Commune avait déjà fait la demande de fond de concours de la CARF et prévoit de demander dans un second temps une subvention au Département. Le montant total est de 11 050 € HT et le plan de financement est le suivant :

➤ Demande de subvention au Département (50%) :	5 525 €
➤ Demande de fond de concours à la CARF (25 %) :	2 762,50 €
➤ Part communale (25 %) :	2 762,50 €

**Approuvé à l'unanimité**

#### **8. Demande de subvention au Parc National du Mercantour pour la mise en place d'une Aire Terrestre Éducative**

**Monsieur le Maire** explique que la Commune a la possibilité d'avoir un certain nombre de subventions pour financer des actions dans le domaine de l'environnement. Les actions que la commune a envie d'engager cette année concernent notamment la mise en place d'Aires Terrestres Éducatives, qui sont de petites parcelles de terres mises à disposition aux élèves, de manière symbolique, pour étudier les problématiques de la biodiversité.

Le montant total est de 9 000 € HT et le plan de financement est le suivant :

- Demande de subvention au Parc National du Mercantour : 4 500 €
- Part communale : 4 500 €

**M. Michel BRAUN** explique que chaque année le Parc National du Mercantour accorde à la Commune une subvention de 8 250 €.

**Approuvé à l'unanimité**

#### 9. Attribution de subventions complémentaires aux associations

**Monsieur Thierry GUIDO**, Adjoint au Maire, propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer le versement d'une subvention aux associations suivantes :

<b>CANOË KAYAK CLUB</b>	500 €	Approuvé à l'unanimité
<b>A TÉLA BRIENCA</b>	750 €	Approuvé à l'unanimité

#### 10. Attribution d'une subvention d'équilibre au Budget de la Crèche

Pour assurer l'équilibre du budget de la Crèche, il convient d'attribuer une subvention d'équilibre de 55 850,29 €.

**Approuvé à l'unanimité**

#### 11. Attribution d'une subvention d'équilibre au Budget du Camping

Pour assurer l'équilibre du budget du Camping, il convient d'attribuer une subvention d'équilibre de 22 268 €.

**Vote :** Pour : 16  
 Contre : 0  
 Abstention : 3 (M. André IPERT, M. Michel BRAUN et Mme Danielle GASTALDI)

#### 12. Attribution d'une subvention d'équilibre au Budget du CCAS

**Monsieur le Maire** indique que le Budget 2020 du CCAS a été voté à l'unanimité le 27 juillet 2020.

Pour assurer l'équilibre du budget du CCAS, il convient d'attribuer une subvention d'équilibre de 35 000 €.

**Approuvé à l'unanimité**

### 13. Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

**Monsieur le Maire** demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques concernant le règlement intérieur.

**M. Michel BRAUN** : Page 3, Article 6 « Accès au dossier » concernant la phrase suivante : « Tout membre du Conseil Municipal au droit, dans le de sa fonction, d'être informé des affaires de la Commune qui font l'objet d'un délibération », cela signifie que les membres du Conseil Municipal n'ont accès qu'aux documents faisant l'objet d'une délibération.

**Monsieur le Maire** informe que, dans ce règlement intérieur, ont été cités les articles de lois, rien n'a été inventé. Cela n'exclut pas l'accès à d'autres informations.

**M. André IPERT** : Page 4, Article 8 « Question écrites » concernant le délai de 20 jours pour répondre. Est-il possible de diminuer ce délai à 15 jours ?

**Monsieur le Maire** précise qu'il a déjà raccourci ce délai qui était de 30 jours sur certains modèles de règlement intérieur étudiés, mais ne voit pas d'inconvénient à réduire à nouveau ce délai à 15 jours.

**M. André IPERT** : Page 11, Article 27 « Publication numérique des délibérations », cela ne se faisait pas jusqu'à présent.

**Monsieur le Maire** explique que l'intitulé de l'Article 27 va être remplacé par « Publication numérique des Comptes-rendus ».

**M. André IPERT** : Page 11, Article 30 « Bulletin d'information générale », concernant les modalités d'application, **M. André IPERT** souhaiterait qu'elles soient définies immédiatement et demande une page complète réservée à l'expression des Conseillers n'appartenant pas à la majorité sur le bulletin municipal.

**Monsieur le Maire** demande sur un bulletin municipal de combien de pages **M. André IPERT** souhaiterait une page complète.

**M. André IPERT** propose de faire un pourcentage sur le nombre de pages publiées.

**Monsieur le Maire** propose donc de réserver 1/10<sup>ème</sup> du bulletin municipal pour les Conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.

**Mme Audrey ROSSI** informe que la municipalité a prévu de publier un seul bulletin municipal par an.

**M. Francis FRECOURT** demande si ce règlement intérieur est modulable ou non.

**Monsieur le Maire** répond qu'il peut être modifié.

**M. André IPERT** : page 12, Article 30 « Bulletin d'information générale », concernant la partie numérique. Peut-on considérer que le site de la mairie de Breil-sur-Roya est la partie numérique de l'expression municipale ?

**Monsieur le Maire** propose d'ouvrir une rubrique sur le site municipal afin de laisser une tribune à l'opposition.

**Monsieur le Maire** propose d'adopter le règlement intérieur avec les modifications évoquées.

**Approuvé à l'unanimité**

#### 14. Approbation de la liste des représentants de Breil-sur-Roya au sein des commissions thématiques de la CARF

**Monsieur le Maire** explique que la CARF a constitué un certain nombre de commissions thématiques et propose la liste suivante correspondant aux représentants de Breil-sur-Roya au sein de ces commissions :

Commission	Représentants de la Commune de Breil-sur-Roya
Agriculture	Julia BONNET, Conseillère municipale Jérôme BOUERI, Conseiller municipal
Politique de la ville	Renaud LEFEBVRE, Conseiller municipal Geneviève IDDA, Conseillère municipale
Aménagement de l'espace/SCOT	Audrey ROSSI, 1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire Francis FRECOURT, Conseiller municipal
Développement économique	Marylène WALKOWIAK, Adjointe au Maire Renaud LEFEBVRE, Conseiller municipal
Habitat	Audrey ROSSI, 1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire Marie-Lou ALLAVENA, Adjointe au Maire
Coopération transfrontalière et espaces valléens	Thierry GUIDO, Adjoint au Maire Karine BOETTI Conseillère municipale
GEMAPI	Daniel GIORDAN, Adjoint au Maire Paul REY, Conseiller municipal
Transports et accessibilité	Sébastien OLHARAN, Maire Michel BRAUN, Conseiller municipal
Parc de stationnement et fourrière automobile	Daniel GIORDAN, Adjoint au Maire Paul REY, Conseiller municipal
Patrimoine, Culture, sports	Thierry GUIDO, Adjoint au Maire Isabelle SAUVE Conseillère municipale
Eau et assainissement	Francis FRECOURT, Conseiller municipal Herbert WOLFERS, Conseiller municipal
Élimination et valorisation des déchets	Daniel GIORDAN, Adjoint au Maire Francis FRECOURT, Conseiller municipal

Finances, administration générale et personnel	Audrey ROSSI, 1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire Colette BENOUAHAB Conseillère municipale
Développement durable, environnement et cadre de vie	Jérôme BOUERI, Conseiller municipal Julia BONNET Conseillère municipale

**M. André IPERT** demande s'il y a une Commission Tourisme.

**Monsieur le Maire** répond que cela est en discussion. Il est dans les projets de créer une Commission Tourisme.

**Approuvé à l'unanimité**

#### 15. Renouvellement de la liste des candidats pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

**Monsieur le Maire** informe que la Commune a été tenue de proposer 32 noms sachant que 8 titulaires seront tirés au sort pour siéger au sein de cette Commission, ainsi que 8 suppléants.

**Monsieur le Maire** propose la liste des candidats pour la Commission Communale des Impôts Directs :

Nom et Prénom	Date de naissance	Adresse
Renaud LEFEBVRE	30/04/1969	Chemin du Col d'Agnon – 06540 BREIL-SUR-ROYA
Marie-Lou ALLAVENA	14/01/1955	988 Chemin de Veil – 06540 BREIL-SUR-ROYA
Paul BIEMONTE	17/01/1947	1 Rue Toesca – 06540 BREIL-SUR-ROYA
Jocelyne FUOCHI	11/02/1956	Chemin de l'Isola – 06540 BREIL-SUR-ROYA
Éliane VIGOUREUX	26/08/1947	94 Rue Pasteur – 06540 BREIL-SUR-ROYA
Joseph REY	09/07/1961	8 Rue Parmentier – 06540 BREIL-SUR-ROYA
Christine GARELLI	02/06/1964	Place de l'église, Hameau de Libre – 06540 BREIL-SUR-ROYA
Patricia BELTRA - MASSEGLIA	18/11/1950	84 Rue de Turin – 06540 BREIL-SUR-ROYA
René GROSSO	21/12/1955	Villa la Vigne aux Bois – 425 Route Saint-Pierre – 06540 BREIL-SUR-ROYA
Françoise GUY	10/09/1942	9 Rue Pasteur - 06540 BREIL-SUR-ROYA
Francis FRECOURT	26/01/1953	2624 Chemin de Bourgemo – 06540 BREIL-SUR-ROYA
Georges POMAREDE	14/03/1953	15 Rue Ciappera - 06540 BREIL-SUR-ROYA

Jacques CARENCO	05/06/1944	623 Chemin du Col d'Agnon - 06540 BREIL-SUR-ROYA
Michèle ERCOLE née GAY	28/03/1945	2 Rue d'Astacada – 06540 BREIL-SUR-ROYA
Jean-Louis TAYLOR	10/11/1960	263 Route de la Giandola – 06540 BREIL-SUR-ROYA
Xavier DURIF	01/06/1975	5 Ruelle Sainte-Catherine - 06540 BREIL-SUR-ROYA
Serge DURERO	27/12/1969	3 Voie de la 1 <sup>ère</sup> DFL - 06540 BREIL-SUR-ROYA
Sandra GIORDAN	12/10/1966	68 Route Saint-Pierre - 06540 BREIL-SUR-ROYA
Christian CALABRESI	03/10/1956	37 Rue Pasteur - 06540 BREIL-SUR-ROYA
Nathalie MASSEGLIA	14/07/1974	Quartier Banco - 06540 BREIL-SUR-ROYA
Sébastien LIEVREMONT	07/07/1977	61 Rue Pasteur - 06540 BREIL-SUR-ROYA
Abdel DJEROUROU	27/04/1955	La Giandola - 06540 BREIL-SUR-ROYA
Veronique PIANI	01/04/1965	45 Route de Ciaus - 06540 BREIL-SUR-ROYA
Jean-Louis REY	06/05/1956	48 Route du Col de Brouis - 06540 BREIL-SUR-ROYA
Jean-Pierre REY	07/07/1946	25 Promenade Georges Clémenceau – 06540 BREIL-SUR-ROYA
Guy SEDANI	14/06/1961	Place de l'église, Hameau de Libre – 06540 BREIL-SUR-ROYA
Jocelyne ZARB	12/05/1953	100 Chemin Medja Sola / Banco – 06540 BREIL-SUR-ROYA
Estelle GIORDANO	09/07/1974	37 Rue de Turin - 06540 BREIL-SUR-ROYA
Francis BORLA	24/09/1946	7 Rue Cordier - 06540 BREIL-SUR-ROYA
Marie-Noëlle GISBERT	05/01/1948	81 Chemin d'Isola - 06540 BREIL-SUR-ROYA
Thierry KHOEL	06/05/1958	3300 Route de Vintimille – 06540 BREIL-SUR-ROYA
Françoise GUGLIELMI Née LAVAL	21/03/1956	25 Chemin d'Isola - 06540 BREIL-SUR-ROYA

**Approuvé à l'unanimité**

## 16. Création de poste au tableau des effectifs

**Monsieur le Maire** propose de créer un poste d'agent d'entretien du stade à raison de 6 heures hebdomadaires pour faire face à un surcroît temporaire d'activité.

## Approuvé à l'unanimité

### 17. Informations diverses

- **Monsieur le Maire** informe qu'une réunion s'est tenue la semaine dernière avec les services de l'État, la Préfecture et la DDTM pour parler de la place Brancion. Une étude avait été conduite par la CARF pour évaluer le coût de reconstruction et le coût de démolition de l'immeuble Guidi, afin de savoir quel était l'écart de coût entre les deux. Cette étude, évoquée lors du Conseil Municipal du 23 juin 2020, avait montré un gros écart, environ 800 000 € pour une démolition et quasiment 5 000 000 € pour une réhabilitation de bâtiment. Grace aux résultats de cette étude, la Municipalité est en mesure de constituer le dossier de demande de fonds Barnier pour l'acquisition de l'immeuble Guidi par la Commune (budget d'environ 1 000 000 €). Le dossier est en cours de constitution pour passer en Commission Nationale fin septembre. Si la Commune obtient ces fonds Barnier, elle pourra officiellement racheter l'immeuble Guidi au premier semestre de l'année prochaine. Cela étant dit, on ne peut pas encore constituer la demande de fonds Barnier pour la démolition à proprement parler car il est demandé à la commune un complément d'études sur les mesures de confortement, nécessaires pour les bâtiments présents derrière l'immeuble Guidi. **Monsieur le Maire** a donc contacté le Directeur des Services Techniques de la CARF en demandant à la CARF de solliciter le bureau d'études et de le prendre en charge. Si la Commune arrive à obtenir ce complément d'études rapidement, le document pourra être ajouté au dossier pour la Commission de septembre. Sinon, la commission suivante est en janvier 2021. Pour résumer, la Commune espère acquérir l'immeuble Guidi au 1<sup>er</sup> semestre 2021, pris en charge à 100 % par les fonds Barnier (à l'exception des frais de notaires) et espère pouvoir procéder à la démolition de cet immeuble fin 2021, en fonction des études réalisées.

**M. André IPERT** explique, concernant cette problématique, qu'il serait souhaitable de se rapprocher du Maire de La Brigue, Monsieur Daniel ALBERTI. Sa Commune a dû procéder de la même manière pour racheter des villas du côté de Saint-Dalmas. Les fonds Barnier étant sur factures acquittées, la Commune de Breil-sur-Roya devra emprunter et les fonds Barnier pourraient couvrir les taux d'emprunts. Le Maire de la Brigue pourrait nous renseigner sur les démarches à suivre afin d'avoir une bonne maîtrise de la procédure.

- **Monsieur le Maire** informe que dans la même réunion concernant la place Brancion a été évoqué le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune. On a aujourd'hui un dossier qui n'est pas, en l'état, présentable en Commission, d'après l'avis des Services de la DDTM. La Préfecture nous conseille de prendre un nouveau bureau d'études d'autant que le bureau d'études actuel semble également, à ce jour, ne plus vouloir poursuivre dans ce dossier. Cela aura donc un coût supplémentaire. La somme d'environ 50 000 € a déjà été versée au bureau d'études actuel et la Commune ne possède toujours pas de PLU.

**M. André IPERT** explique que la Commune veut récupérer 8 hectares qui ont été captés par le PPRn sur 7,8 hectares dans des zones constructibles et la DDTM fait blocage. Un

nouveau bureau d'études est un coût. La Commune ne pourrait-elle pas bénéficier de l'aide de la CARF ?

**Monsieur le Maire** précise qu'il est important maintenant de savoir à quel stade il faut reprendre la procédure. Il faut limiter les délais qui nous séparent de l'approbation d'un PLU car cela a des conséquences négatives (plus de droits de préemption, ...). L'objectif est donc d'obtenir un PLU le plus rapidement possible et de réduire les coûts. Un nouveau bureau d'étude devrait coûter environ 30 000 € à la Commune, en espérant pouvoir obtenir des aides. Il existe une aide de l'État mais elle a déjà été perçue. Étant donné que la Commune relance la procédure à un stade préalable et sur demande de l'État, elle pourrait espérer prétendre de nouveau à cette aide. Les services de l'État vont se renseigner à ce sujet et faire en sorte que la Commune puisse à nouveau percevoir cette aide.

#### 18. Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Sébastien OLHARAN Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 23h47.

Sébastien OLHARAN  
  
Maire de Breil-sur-Roya

